Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Gel : le département de Vaucluse attribue une aide de 1000€ par agriculteur



Lors de la dernière séance de l'assemblée, le Conseil départemental de Vaucluse a choisi de compléter le fonds d'urgence de l'Etat par une aide départementale d'un montant de 1 000€ pour chaque dossier, soit un montant global de 248 000 €. Cette contribution solidaire sera versée dans les semaines à venir.

L'épisode de froid exceptionnel survenu les 7 et 8 avril 2021 a provoqué des dégâts considérables sur les productions agricoles vauclusiennes. Les producteurs de fruits à noyaux et à pépins sont les plus impactés de par leur récolte en fin de printemps. « Au-delà des exploitations touchées, c'est l'ensemble de la chaîne de production agricole qui est fragilisée, voire menacée. Les pertes globales sont estimées entre 380 et 540 millions d'euros pour le Vaucluse », précise Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse. Au fond d'urgence de l'Etat, le Département attribue une aide de 1000€

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

supplémentaires par agriculteur.

Le fonds d'urgence en Vaucluse : 5 000€ par exploitation, 1,06M€ au total

L'Etat a souhaité mettre en place un dispositif exceptionnel et il a élargi les critères d'attribution habituels de ses aides. Il a créé un fonds d'urgence doté d'une enveloppe de 1 065 000€ pour le Vaucluse ayant pour but d'aider les exploitations qui ont subi des pertes de récolte et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer. En Vaucluse, l'aide financière attribuée par l'Etat est d'un montant plafonné à 5 000€ par exploitation.



Séance de l'Assemblée départementale de Vaucluse du vendredi 24 septembre 2021. Photo: Département de Vaucluse

418 dossiers déposés

Sont prioritaires pour l'attribution de ces aides : les exploitations de vergers de fruits à noyaux (cerises, abricots, prunes, pêches nectarines et amandes) ainsi que les nouveaux exploitants et jeunes agriculteurs récemment installés et les exploitations plusieurs fois sinistrées en raison d'aléas climatiques. La

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

subvention est également modulée en fonction des surfaces plantées en fruits à noyaux et elle concerne uniquement les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans le département. 418 dossiers ont été déposés et 248 dossiers ont été retenus sur la base des critères prédéfinis.

L.M.